

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 14 JANVIER 2022 À 20H30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BOGAERTS Francine, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LEFEBVRE Hervé, LICOUR Claudine, TALVA Michaël.

Pouvoir : FONTAINE Vincent à FOURNET Freddy, LANCKRIET Céline à BELLEBOUCHE Dominique, VASSEUR David à TALVA Michaël

Absent(e)s : BLONDEL Fabrice, SENÉ Sabine

➔ Présents : 10 – Absents : 2 - Pouvoirs : 3

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Mme Bogaerts Francine a été élue secrétaire de séance.

1-Délibération pour l'achat d'un terrain près du cimetière (2022.01.02BP)

Un terrain se situe à proximité du cimetière. Les conjoints Cottrelle seraient d'accord pour vendre ses 936 m² à 10 €/m², soit un montant total de 9.360 €. A cela va s'ajouter les frais de notaire. Le conseil accepte l'acquisition du terrain et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du notaire pour finaliser l'achat.

➔Vote : 13 pour

2- Devis pour le rognage des souches (2022.01.03BP)

Lors du nettoyage et de la préparation du terrain pour le City Park, des arbres ont été abattus mais des souches restantes gênaient pour la bonne implantation. Il y a donc lieu de les faire broyer et rogner par l'entreprise qui a coupé les arbres. Le devis de ELAG CONSEIL s'élève à 2.160 € HT. Le conseil le valide

➔Vote : 13 pour

3- Devis pour le remplacement d'une gouttière (2022.01.04BP)

Des gouttières sont très défectueuses le long de la toiture de la mairie. Un devis a été demandé à la société 2GRC pour un montant de 864 € HT. Le conseil le valide.

➔Vote : 13 pour

4- Avis pour le PPI (2022.01.05BP)

La Préfecture de la Somme a adressé l'arrêté portant sur l'approbation du PPI (Plan Particulier d'Intervention) de site. En effet, dans la zone industrielle se trouvent 5 entreprises dites SEVESO. La commune de Saint-Sauveur se situe dans le rayonnement 4 et 5. En cas d'alerte, les sirènes qui sont placées à des endroits stratégiques (comme à la mairie d'Argoeuves par exemple) font retentir une alerte pour prévenir du risque. Il y a lieu d'approuver le PPI

➔Vote : 12 pour, 1 abstention

5- Délibération pour le droit des sols (2022.01.06BP)

M. Le Maire rappelle qu'en séance du 3 septembre, une délibération avait été prise concernant la convention pour adhérer au service d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols. Sa durée est de six ans. Il s'avère que la CCNS a adressé un avenant n°1 à cette convention. Celui-ci porte sur l'ouverture d'un GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) selon les articles L.112-8 du code de l'urbanisme et suivants. Dorénavant, les communes doivent proposer un dispositif de saisine par voie électronique et dématérialisée. Le conseil accepte l'avenant et autorise M. le Maire à le signer.

➔Vote : 13 pour

6- Info travaux VRD

Les travaux que le conseil avait entérinés par délibération en fin d'année concernant les rues Pierre Brossolette et rue Roger Salengro ont commencé jeudi 13 janvier. Le décaissement des trottoirs et l'enlèvement des bordures sont prévus. Certains conseillers déplorent que la base de vie a été positionnée sur la pelouse qui venait justement d'être refaite. M. le Maire explique que la base doit être centrée entre les deux chantiers. Le stockage des matériaux se fait sur la parcelle de M. Dumeige près de l'aire à boues. Cela permet de garder le village dans un état relativement propre. Les réunions de chantier ont lieu les jeudis après-midi.

7- Info travaux city park

Les arbres ont été coupés, les troncs et souches sont en passe d'être broyés. Nous avons signé un devis avec Renov Sport qui a sous-traité avec Boudier. Une plateforme de plus de 30 cm d'épaisseur a été installée afin d'accueillir l'aire de jeux. Cette surface sera totalement en enrobés. Renov Sport va poser les grilles et finalisera le parc. Malheureusement ces travaux ont endommagé le chemin. Un devis a été demandé afin de le remettre en état mais il a été estimé trop onéreux (9.000 € HT).

8- Info ZAC

Les deux grands entrepôts logistiques commencent à ériger les poteaux des cellules. Les constructions sont immenses. Les occupants ne sont pas encore connus. Des transactions sont en cours par le biais de Elcimai. Le permis Dannière est accepté. Celui de Martelle Pro est en cours d'instruction. Celui de Doméco va être déposé. Stockage 24 a déposé un permis d'agrandissement puis l'a annulé. Le dossier Translobat n'a pas évolué. Gueudet a revendu sa parcelle à Valcity qui en a déjà revendu une partie à Mention Electricité. Les parcelles de Valcity sont en cours de viabilisation.

9- Info logement communal

Le logement communal qui est disponible a été visité par les infirmiers, le maire et les adjoints. Ils sont très intéressés pour s'implanter dans ce bâtiment. Il y a toutefois de nombreux travaux à prévoir de rénovation et de mise aux normes, comme l'installation d'un WC aux normes handicapées. Des volets sont à remplacer, des fenêtres et porte sont à changer. Les employés communaux débarrasseront l'étage. Le logement communal va donc changer de statut et devenir un bâtiment professionnel accueillant du public. Il y aura un

bureau, une salle d'attente et une salle de soins. Les documents d'urbanisme permettront de mettre le logement aux normes et de déposer des dossiers de subvention.

10- Convention avec le crédit agricole

La directrice du Crédit Agricole a contacté M. le Maire afin de faire une offre promotionnelle. A chaque naissance (enfants du village), le Crédit Agricole versera 15 € sur un livret et la commune versera la même somme. Les conseillers ont estimé que cela n'avait pas de lien avec la commune. C'était une offre commerciale comme toutes les autres banques auraient pu faire. Le projet n'est pas retenu.

➔Vote : 5 pour, 6 contre, 2 abstentions.

11- Bureau du comité des fêtes

Lors de l'élection du maire, des adjoints et des différentes commissions, des membres ont été choisis pour faire partie du comité des fêtes. Afin que la trésorière puisse effectuer des démarches auprès de la banque, il y a lieu d'établir les documents nécessaires. Cela ne nécessite pas de délibération. En revanche, le comité des fêtes va adresser à la préfecture la constitution de son nouveau bureau.

12- Délibération autorisant un quart des dépenses en investissement BP (2022.01.07BP)

Comme tous les ans, il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser les investissements à hauteur du quart des crédits inscrits au BP 2021

Chapitre	Budgétisé 2021	Montant retenu Soit 1/4
2111	300.000 €	75.000€
2128	130.000 €	32.500 €
21311	100.000 €	25.000 €
21312	100.000 €	25.000 €
21318	200.000 €	50.000 €
2151	5.000 €	1.250 €
2152	10.000 €	2.500 €
21538	610.000 €	152.500 €
2182	30.000 €	7.500 €
2183	20.000 €	5.000 €
2184	20.000 €	5.000 €
2188	15.000 €	3.750 €

Vote : 13 pour

13- Délibération autorisant un quart des dépenses en investissement EAU (2022.01.08BP)

De même, il y a lieu de prendre une délibération pour le budget de l'eau pour autoriser les investissements à hauteur du quart des crédits inscrits au Budget de l'eau 2021

Chapitre	Libellé	Budgétisé 2021	Montant retenu Soit 1/4
2156	Matériel spécifique	155.000 €	38.750 €
2158	Autres	30.000 €	7.500 €
218	Autres immos	9.915,97 €	2.478,99 €
2763	Créances collectivités	22.000 €	5.500 €

Vote : 13 pour

14- Délibération 1.607h

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué la demande de la Préfecture d'appliquer la loi des 1.607 heures. Certains agents ont vu leur emploi du temps modifié pour se conformer à cette exigence. Entre le conseil du 9 décembre et le passage en comité technique (organe dépendant du centre de gestion), les agents ont été informés de la situation. Il y a lieu de valider les emplois du temps comme évoqué et avec l'avis favorable du comité technique qui s'est réuni le 11 janvier 2022.

→Vote : 13 pour

15- Délibération tarif ALSH

M. le Maire rappelle que la commune a changé de trésorerie de référence et dépend dorénavant de Doullens. Il y a déjà eu des échanges afin d'ajuster les méthodes de travail, des rejets pour des imputations différentes mais surtout les agents de la trésorerie demandent les délibérations pour justifier des mouvements en dépenses et en recettes. C'est pourquoi il y a lieu de prendre la délibération pour les tarifs du centre de loisirs.

Les conditions restent inchangées à 2021

L'accueil en centre de loisirs sera mis en place en fonction des protocoles sanitaires, des règles d'encadrement et des activités ludiques pour les enfants âgés de 5 à 13 ans. Les tarifs se décomposent en trois tranches en fonction du quotient familial

	Q.F.	Tarif/jour
Tarif A	< 680	3,80 €
Tarif B	681 à 999	4,80 €
Tarif C	> 1000	5,80 €

Sur ces tarifs, la CAF et la MSA participent à hauteur de 3 euros. Ce qui signifie qu'une famille bénéficiant du tarif A ne paiera que 0,80€ la journée.

→Vote : 13 pour

16- Délibération cantine et garderie

Dans la même logique que la délibération précédente, il y a lieu de fixer les tarifs pour la cantine et la garderie. M. le Maire propose de renouveler la tarification 2021.

Prix du repas/enfant Pour 1 enfant	Prix du repas/enfant Pour 2 enfants	Prix du repas/enfant Pour 3 enfants	Heure de garderie
3,60 €	3,30 €	3,00 €	0,80 €

→Vote : 13 pour

17- Info arbre de la place

Suite au sinistre qu'il y a eu sur la place de la république, un devis a été demandé à LD Paysage afin que les plantations soient remises en état. Les travaux seront pris en charge par l'assurance (devis d'un montant de 467,50 € HT). A cette occasion, M. le Maire a

demandé pour que les 2 arbres à côté soient changés. Le devis s'élève à 785 € HT. Le conseil valide les devis et autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire dans le cadre du sinistre.

18- Délibération à rapporter sur RIFSEEP et absences

Lors du précédent conseil, le RIFSEEP en faveur des agents a été voté ainsi que les périodes où les primes seraient maintenues ou supprimées. Il s'avère que les textes ont évolué entre le moment où le conseil a délibéré et aujourd'hui. La Préfecture nous demande donc de rapporter les délibérations, de n'en faire qu'une et d'indiquer les périodes avec et sans prime, en accord avec les textes de référence.

19- Divers

* Défilé Carnavalesque : en théorie le 9 février. Mme Decerf sollicite des aides précieuses pour assurer l'organisation de cette journée

* Test salivaire : la problématique des tests dans les écoles est plus que compliquée. De nombreux cas de covid sont aujourd'hui connus dans le village. Le maire rappelle l'importance de se protéger et de respecter les gestes barrières.

* Etat-civil : les conseillers souhaitent être alertés par mail lorsqu'un décès survient dans la commune.

* Hommage : M. le Maire fait part des remerciements de Mme Cozette pour qui le conseil avait adressé toute sa compassion lors du douloureux évènement qu'elle avait dû traverser.

* Agents communaux : Ils n'ont pas apprécié de ne pas être consultés pour les horaires liés à la loi 1.607 h

* Excuse : un agent souhaite s'excuser auprès des membres du conseil de son récent comportement. Il affirme qu'il va tout faire pour revenir travailler car c'est très important pour lui.

* Remerciements : un agent souhaite remercier les membres du conseil pour la confiance qui lui a été accordée. Il souhaite dire qu'il continuera à travailler dur et ne souhaite pas décevoir les conseillers.

Prochain conseil : VENDREDI 25 FEVRIER 2022 à 20H30

Le Maire

Le Conseil Municipal

